



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E123344

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2027

ÉDITÉ LE

31/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 28/02/2025  
100 000

Raison sociale : MICHEL GALIMI

4 RUE JEAN BONAT  
71250 CLUNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MACON

Téléphone : 03 85 51 85 09

Fax :

Portable : 06 08 41 82 67

Siret : 750 366 049 00021

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 4313110-001-

E-mail : contact@mg-chauffage71.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :  
GALIMI MICHEL GÉRANT

MAAF 171126152 X 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 171126152 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/02/2026

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	22/04/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	26/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	06/04/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	26/03/2026
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.